

1 – je construis mon projet et j'ouvre un dossier de demande d'aides de Rennes Métropole pour l'audit

- Je prends contact avec un conseiller écoTravo au 0800 000 353
- Je rencontre mon conseiller pour faire le point sur mon projet et les aides dont je peux bénéficier
- Mon conseiller me remet une liste de professionnels référencés pour réaliser l'audit
- Je contacte un professionnel parmi la liste proposée et j'échange sur mon projet
- Je peux signer le devis d'audit avec le professionnel une fois que Rennes Métropole m'aura transmis son accord (sous forme d'arrêté nominatif d'attribution d'aides à l'audit)

2- je fais réaliser l'audit et je reçois les aides de Rennes Métropole

- Le professionnel vient faire une visite de ma maison : nous échangeons sur mes besoins, mes attentes et il réalise un état des lieux
- Le professionnel réalise l'audit énergétique et rédige un rapport, qu'il transmet à mon conseiller pour s'assurer de sa conformité aux exigences de Rennes Métropole
- Le professionnel vient me restituer l'audit à domicile et me remet un rapport complet
- Mon conseiller me transmet le plan de financement simplifié de mon projet de travaux
- Après transmission des pièces et instruction, Rennes Métropole me verse l'aide pour l'audit

3- je choisis mon projet de travaux et j'ouvre un dossier de demande d'aides de Rennes Métropole pour les travaux

- Je reprends contact avec mon conseiller pour m'assurer que je suis bien éligible aux aides de Rennes Métropole pour les travaux
- Sur la base du programme de travaux BBC que j'ai choisi, je consulte des artisans et des entreprises. Je présente les devis que j'ai sélectionnés au professionnel. Il valide la conformité de ces devis avec le programme de travaux BBC
- Je peux signer les devis des artisans et entreprises une fois que Rennes Métropole m'aura transmis son accord de Rennes Métropole (sous forme d'arrêté nominatif d'attribution de l'aide pour les travaux)

4- les travaux sont finalisés et je reçois les aides de Rennes Métropole pour les travaux

- Je règle les artisans et les entreprises
- Après transmission des pièces et instruction, Rennes Métropole me verse l'aide pour les travaux

Je peux profiter d'une maison rénovée tout en limitant ma consommation d'énergie !